

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 2 septembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR : IOMA2217603A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 2 septembre 2022, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière, au titre de l'année 2023, est fixé à 3 (trois).